

**A.L. STYLE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 3 Rue des Fauvettes,**  
**66300 PONTEILLA**  
**850 117 912 RCS PERPIGNAN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 août, à 10 heures, les associés de la société A.L. STYLE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 Rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

**Sont présents :**

- Monsieur André CARDEIRA, titulaire de 500 actions en pleine propriété,
- Monsieur Luis Ricardo PALMA GONCALVES, titulaire de 500 actions en pleine propriété,

seuls associés de la Société et possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André CARDEIRA, Président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée.

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 3 rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA au 21 rue des Semals, 66450 POLLESTRES, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social reste fixé à 21 rue des Semals, 66450 POLLESTRES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

#### **DIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

**M. André CARDEIRA**



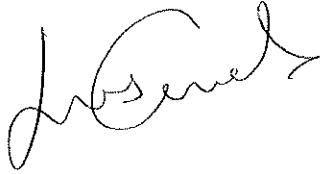
**M. Luis Ricardo PALMA GONCALVES**



**A.L. STYLE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 3 Rue des Fauvettes,**  
**66300 PONTEILLA**  
**850 117 912 RCS PERPIGNAN**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 AOUT 2024**

**FEUILLE DE PRESENCE**

| N° | Associés                                                                     | Pleine<br>Propriété | Voix         | Nom du mandataire éventuel -<br>Signature                                            |
|----|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | M. André CARDEIRA<br>3 Rue des Fauvettes,<br>66300 PONTEILLA                 | 500                 | 500          |  |
| 2  | M. Luis Ricardo PALMA<br>GONCALVES<br>21 Rue des Semals,<br>66450 POLLESTRES | 500                 | 500          |  |
|    | <b>Totaux</b>                                                                | <b>1 000</b>        | <b>1 000</b> |                                                                                      |

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble la totalité des droits sociaux.

**Monsieur André CARDEIRA**  
**Le Président**

